



Conseil municipal du 29 janvier 2016

Membres en exercice : 11, Présents : 10, Excusé : 1 Absents : 0

Le 29 janvier 2016 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 01 décembre 2015, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Etait absente excusée : Mme ARMAND Georgette (procuration donnée à MICHEL Maryline).

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme MICHEL Maryline est nommée secrétaire de séance assistée par Mme CUVILLIEZ Céline.

Délibération 20160129-1001 : Convention avec le CDG07 pour assistance administrative sur les dossiers CNRACL pour un effet au 01 janvier 2016.

Il s'agit d'une assistance pour la gestion des dossiers spécifiques (retraite, invalidité...) de nos agents. Ce service a un coût selon le niveau d'intervention. A titre d'exemple l'instruction complète pour la liquidation d'une pension : 55€.

Vote : A l'unanimité, concernant la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Ardèche pour une assistance administrative sur les dossiers CNRACL avec effet au 01 janvier 2016.

Délibération 20160129-1002 : Approbation des statuts de la Capca.

Le conseil doit se prononcer sur la proposition de délibération jointe à l'ordre du jour qui sera reprise in extenso pour retour à la Capca.

Vote : A l'unanimité, sur les statuts de la Capca.

Délibération 20160129-1003 : Tarifs location chapiteau, tables, chaises et bancs SDF.

Location chapiteau :

Il a été décidé pour l'année 2015 les tarifs suivants :

- Communes voisines : gratuité,
- Associations de la commune : gratuité,
- Associations des autres communes : 50€
- Habitants de la commune : 25€
- Habitants des communes extérieures : 50€.

Un chèque de caution de 200€ demandé pour chacun des prêts.



Location petit équipement :

Seront mis en location les bancs et les plateaux avec deux tréteaux.

Les tarifs suivants seront appliqués :

- Banc : 0.50€ par banc
- Table pliante : 2€.

La durée de location est convenue pour deux jours.

Un chèque de caution de 200€ sera aussi demandé.

Vote : A l'unanimité, pour la location du chapiteau aux mêmes tarifs qu'en 2015 et pour la location du petit équipement.

Délibération 20160129-1004 : Loyers 2016

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, le conseil doit fixer les loyers des logements communaux.

Maison Barbier	315,00
Appt Maison Rose Studio G	200,00
Appt Maison Rose studio D	175,00
Appt Maison Rose T1	204,00
Appt Maison Rose T4	320,00
Maison Léontine	300,00
Maison Mercier	350,00
Appt Usine n°1 T3	250,00
Appt Usine n°2 T2	218,00
Appt Usine n°3 T2	214,00
Appt Usine n°4 T1	194,00
Appt Usine n°5 T4	310,00
Appt Usine n°6 T4	330,00
Maison Basse-Ville	430,00
Atelier l'Hermet	150,00
Tunnel	45,00
Ecole La Fargatte	255,00
TOTAL mois	4 260,00
TOTAL année	51 120,00

Le conseil doit aussi fixer le loyer de l'ancienne poste. Maison totalement réhabilitée. Loyer mensuel de 520€.

Il a été évoqué le cas de l'Hermet et arrêté le principe suivant :

- T2 Rdc à 250€
- T4 Rez supérieur & étage : 400 €

Vote : Pour 10, contre : 0 Abstention :1 . Les loyers pour le budget 2016 sont arrêtés tels que définis sur le tableau ci-dessus.



Délibération 20160129-1005 : taux des taxes locales

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, le conseil doit fixer les taux des taxes locales qui déterminent notre revenu fiscal. Le maire propose la reconduction des taux de 2015 à savoir :

Taxe d'habitation : 16.72%

Foncier bâti : 8.53%

Foncier non bâti : 74.07%

L'année prochaine une augmentation pourrait être envisagée.

Vote : A l'unanimité, concernant le report des taux des taxes locales de 2015 en 2016.

Délibération 20160129-1006 : admissions en non-valeur pour 2016

En 2015, le conseil a voté le principe de l'étalement de ces admissions en non valeur, environ 27000€ sur 3 ans. Soit à admettre pour 2016 un montant de 9000€ réparti en 6000€ au budget général et 3000€ au budget AEP. Ces montants seront inscrits au budget 2016.

Vote : A l'unanimité, concernant le montant des non-valeurs à inscrire sur 2016 au budget principal à hauteur de 6 000 € et au budget Aep à hauteur de 3 000 €.

Délibération 20160129-1007 : tarifs de l'eau

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, le conseil doit fixer les tarifs de l'eau. Proposition

	Forfait	Tarifs HT 2014 (Semestriels)	Tarifs HT 2015 (Semestriels)	Propositions HT 2016
Normal	45 m ³	75	75	75.00
Agriculteur	75 m ³	75	75	75.00
Eleveur	105 m ³	75	75	75.00
Commerçant	75 m ³	75	75	75.00
Prix m³ 1^{ère} tranche		0.90	0.90	0.90
Prix m³ 2^{ème} tranche		1.90	1.90	1.90
Taxe de la redevance pollution		0.28	0.28	0.28
Participation voies et réseaux		1750.00	1750.00	1750.00



Monsieur le maire explique que suite à l'augmentation de l'assainissement (60[€] de part fixe et 1.50€ / m3 assaini), il n'est pas concevable d'augmenter les tarifs de l'eau.

Il rappelle que la compétence eau va être reprise par la Capca en application de la Loi NOTRe.

Une campagne de remplacement des compteurs individuels sera initiée dans le courant du deuxième semestre de cette année avec pour objectif de les mettre à l'extérieur des habitations.

Vote : A l'unanimité, concernant les tarifs de l'eau à pratiquer pour l'année 2016 avec aucune augmentation par rapport à ceux de 2015.

Délibération 20160129-1008 : Création d'une régie

Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 13 janvier car le montant de cautionnement n'était pas bon. Pour la collectivité territoriale que nous sommes le cautionnement minimum doit être de 300€. Le montant de l'encaisse maximum restera à 400€ comme fixé précédemment.

Vote : A l'unanimité, concernant le cautionnement minimum fixé à 300€.

Délibération 20160129-1009 : subventions aux associations

Devant la sollicitation des associations, le conseil municipal fixe un montant de subvention de 75€.

Un montant plus important pourra être décidé au vu de certains cas particuliers.

Les bilans d'activités et financier pourront être demandés à l'appui de la demande.

L'association de protection de l'abeille noire (abeille très résistante spécifique à l'Ardèche et qui perd de sa résistance au contact des abeilles importés du Sud) se voit donc attribuée une subvention de 75€.

Les Restos du Cœur se voient eux aussi attribuer une subvention de 75€.

L'Usep (Union sportive pour l'école primaire) se voit également attribuer une subvention de 75€.

Vote : A l'unanimité, pour l'attribution d'une subvention de 75€ à ces trois associations.

Délibération 20160129-1010 : Désignation délégués du Sivu/Saigc (titulaire & suppléant)

Monsieur Tauleigne propose d'être délégué titulaire et Georgette Armand d'être déléguée suppléante.

Vote : A l'unanimité, pour la désignation des délégués titulaire (monsieur Tauleigne) et suppléante (madame Armand).

Délibération 20160129-1011 : Validation de la modification de statuts du Sivu/Saigc (modification du périmètre d'intervention)

Le Sivu Saigc demande de valider la modification de ses statuts. Mr Le Maire, soumet la proposition de modification des statuts du SIVU SAIGC en son article 8 pour actualiser son périmètre d'intervention. Il est proposé de remplacer l'article 8 existant par : " L'adhésion de nouvelles communes est possible sous



réserve qu'elles appartiennent aux cantons d' Aubenas 1, Le Cheylard, Lamastre, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin et Privas, et que la distance routière du centre de la commune au siège du Syndicat soit inférieure à 50 km. Elle est soumise à l'approbation des communes adhérentes dans les conditions fixées par la loi."

Vote : A l'unanimité, pour valider la modification de l'article 8 des statuts du Sivu Saigc

Délibération 20160129-1012 : Autorisation à signer une convention avec le Sde 07 pour la réalisation des travaux d'éclairage public au hameau de Plos

Cette convention de maîtrise d'ouvrage temporaire, permettra à la commune de mandater le Sde 07 dans la réalisation de ces travaux.

Vote : A l'unanimité, pour autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec le Sde 07 pour la réalisation des travaux d'éclairage public au hameau de Plos.

Informations diverses :

Une demande d'utilisation gratuite de la SDF pour « l'Aube Pascale » le dimanche 27 mars au matin, a été faite par le conseil œcuménique accordée.

Monsieur Alain Hiver propose un mini festival de la chanson française cet été (quatre jours en juillet et quatre jours en août). Un chanteur français par soir (Brassens, Béart, Ferrat et Moustaki). Pour cela il souhaiterait utiliser l'école actuelle et plus particulièrement la salle de classe des grands. Le conseil donne un accord de principe avec enthousiasme.

Travaux Relais de Sully débuteront le 1^{er} février.

Nouvelle école, la réception officielle se fera le 02 février

Urbanisme : une DP a été déposée par monsieur Armand Eric pour la pose de capteurs solaires en toiture, et un PC a été déposé par la mairie pour les travaux du Relais de Sully.

Intervention du géomètre pour le bornage des terrains sur Giffon et pour le chemin d'accès à la future chaufferie collective et à l'école actuelle.

Prochain conseil municipal prévu le 25 mars 2016.

La séance est levée à 22h15.

